

DECLARATION DE PERFORMANCE

CL 100 - V11

1. Code d'identification du produit: **CL 100**

2. Usage(s) prévu(s) :

EN 12620:2002 + A1:2008 Granulats pour béton

EN 13043:2002 Granulats pour mélanges hydrocarbonés et pour enduits superficiels utilisés dans la construction de chaussées, aérodomes et autres zones de circulation

EN 13242:2002 + A1:2007 Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour les travaux de génie civil et pour la construction des chaussées

3. Nom et adresse du contact du titulaire :



CARRIERE DES LIMITES

Rue du Sourd d'Ave, 1B
B-5580 ROCHEFORT

4. Mandataire : N/A

5. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances : AVCP 2+

6. a) Normes harmonisées EN 12620 - EN 13043 - EN 13242

b) Organisme notifié 0965

7. Performances déclarées:

	Norme	EN 12620	EN 13043	EN 13242	Note
Classe granulaire		0/4	0/4	0/4	
Granularité		G _F 85	G _A 85	G _F 85	
		/	G _{TC} 10	GT _F 10	
Teneur en fines	EN 933-1	f ₁₀	f ₁₀	f ₁₀	
Qualité des fines	EN 933-9	MB _{1,5}	VB _F 10	MB _{1,5}	
Angularité des sables	EN 933-6	/	E _{CS} 30	/	
Masse Volumique Réelle	EN 1097-6 §9	2,70 Mg/m ³	2,70 Mg/m ³	2,70 Mg/m ³	sur 0/4
Absorption d'eau	EN 1097-6 §9	0,4%	0,4%	0,4%	sur 0/4
Teneur en matières humiques	EN 1744-1	Négatif	Négatif	Négatif	
Autres exigences		APD	APD	APD	

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le titulaire du certificat et en son nom par :



Jean-Marc FONZE
Directeur d'Exploitation

Rochefort, le 01-01-2023

DdP CL 100 - V11 01-01-2023